



# Association des Chiens Détecteurs de Punaises de Lit (ACDPL)

66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES – Lot 41 - 75008 PARIS

SITE : [ACDPL.FR](http://ACDPL.FR) EMAIL : [INFO@ADCPL.FR](mailto:INFO@ADCPL.FR)

## DOSSIER DEMANDE D'ADHESION

Je soussigné(e) :

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Nature de l'activité : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom du chien à certifier : \_\_\_\_\_ Race : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

Nom du maitre-chien à certifier : \_\_\_\_\_

## COTISATIONS

Le montant des cotisation annuelle et non modulable sont fixées à :

- 200 € pour les adhérents. (Equipage : Maitre + Chien).
- 90 € pour le second chien d'un adhérent.
- 200 € pour les membres bienfaiteurs.

La cotisation doit être payée au plus tard avant le 30<sup>ième</sup> jour suivant l'émission de l'appel de cotisation, ou le jour de l'inscription si nouvel adhérent.

Cette cotisation comprend :

- L'examen de certification des équipes humain/chien pour la détection de punaises de lit selon les critères définis dans le règlement de certification de l'association.
- L'utilisation du logo de l'association dans les documents commerciaux, vestimentaires.
- La mise en place d'un lien « backlink » sur le site internet de l'association.
- La participation aux formations et entraînements en communs.
- La participation aux journées techniques (techniques et/ou pratiques)
- Tout autres activités de l'association.

Cette cotisation ne comprend pas les frais de déplacements, hébergements, repas et autres frais divers lors de journées techniques, certifications....

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE ACDPL

Cette charte a été formulée à l'attention des adhérents de ACDPL. Elle a été établie dans l'intérêt de tous et pour le bon fonctionnement de l'association. Tout adhérent s'engage à la respecter.

En tant qu'adhérent à ACDPL Je m'engage à :

Faire preuve de bienveillance, de respect et d'empathie envers l'animal et les humains avec lesquels il interagit.

S'assurer du bien-être de votre animal

Bannir les équipements tels que collier étrangleur, collier à pointes, collier électrique et tout matériel qui causerait de la douleur, de la peur, de la colère, de la détresse, de la souffrance, des blessures à l'animal ou aux humains.

Reconnaît les limites de ses compétences. Au besoin il s'en réfère à d'autres intervenants professionnels

Est déclaré en activité professionnelle, (si besoin assujetti à la TVA), et assuré dans le cadre de l'exercice de la profession de détection canine.

Être respectueux de la clientèle, proposer des prestations et de détections totalement objectives.

L'utilisation du Nom ACDPL, de son logo, ainsi que tous documents relatant la certification obtenue n'est autorisé que pour la promotion des compétences du binôme. L'adhérent s'engage à adopter une éthique respectueuse de l'image de l'association ACDPL. Toute dérive entraînera une exclusion immédiate et définitive.

L'adhésion à l'association implique l'acceptation de cette charte.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Je sollicite par la présente l'adhésion en qualité de membre adhérent de l'ASSOCIATION DES CHIENS DETECTEURS DE PUNAISES DE LITS (ACDPL), pour l'année 20\_\_\_\_\_

à compter du     / 01 /     au 31 / 12 /     .

Le renouvellement annuel de l'inscription s'effectuera par tacite reconduction. Toute demande de radiation sera effectuée par pli recommandé avec accusé de réception, soit dans les 15 JOURS suivant la cessation d'activité, **soit avant le 15 décembre de chaque année.**

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ACDPL, et d'accepter la charte de bonne conduite ACDPL.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

Précédée de la Mention « lu et approuvé »